



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 28 septembre 2023

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de présents participant au vote : 68

Nombre de procurations : 14

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Patrick AUDARD
Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Léo LACHAMBRE
Monsieur Thierry FALCONNET	Madame Patricia BEGIN suppléante de M. Laurent GOBET	Monsieur Samuel LONCHAMPT
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Madame Catherine VICTOR
Monsieur Rémi DETANG	Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur Gérard HERRMANN
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Monsieur Jean-François DODET	Madame Ludmila MONTEIRO	Monsieur Patrick CHAPUIS
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Madame Kildine BATAILLE	Monsieur Jean-Marc RETY
Monsieur François DESEILLE	Madame Stéphanie VACHEROT	Monsieur Jean-marc GONÇALVES
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Marien LOVICH	Madame Catherine PAGEAUX
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur Didier RELOT
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Jean-François COURGEY	Madame Catherine GOZZI
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Emmanuel BICHOT	Monsieur Philippe SCHMITT
Madame Marie-Hélène JUILLARD- RANDRIAN	Madame Caroline JACQUEMARD	Madame Isabelle PASTEUR
Madame Christine MARTIN	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT	Monsieur Frédéric GOULIER
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Bruno DAVID	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Monsieur Nicolas BOURNY	Madame Laurence GERBET	Monsieur Adrien GUENE
Madame Céline TONOT	Madame Claire VUILLEMIN	Madame Noëlle CABBILLARD
Madame Nadjoua BELHADEF	Madame Stéphanie MODDE	Monsieur Cyril GAUCHER
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Olivier MULLER	Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX
Madame Brigitte POPARD	Monsieur Patrice CHATEAU	Monsieur Stéphane WOYNAROSKI
	Monsieur David HAEGY	

Membres absents :

Monsieur Lionel SANCHEZ	Madame Danielle JUBAN pouvoir à Madame Sladana ZIVKOVIC
Monsieur Gaston FOUCHERES	Madame Océane GODARD pouvoir à Monsieur Philippe LEMANCEAU
Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQAM pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
Monsieur Patrick BAUDEMONT	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT pouvoir à Madame Catherine PAGEAUX
	Monsieur Christophe AVENA pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
	Monsieur Georges MEZUI pouvoir à Madame Nadjoua BELHADEF
	Monsieur Massar N'DIAYE pouvoir à Madame Christine MARTIN
	Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Monsieur Denis HAMEAU
	Monsieur Stéphane CHEVALIER pouvoir à Madame Claire VUILLEMIN
	Madame Céline RENAUD pouvoir à Monsieur Laurent BOURGUIGNAT
	Madame Hana WALIDI-ALAOUI pouvoir à Monsieur Léo LACHAMBRE
	Madame Bénédicte PERSON-PICARD pouvoir à Monsieur Guillaume RUET
	Monsieur Jean DUBUET pouvoir à Monsieur Gérard HERRMANN
	Madame Monique BAYARD pouvoir à Monsieur Dominique GRIMPRET

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

Rapport annuel du conseil de développement de Dijon métropole

Dijon métropole a installé son conseil de développement le 11 juin 2022. Il s'agit d'une instance de démocratie participative obligatoire qui a pour but la mise en débat de sujets de société majeurs auprès d'habitants, de personnalités qualifiées et d'acteurs sociaux économiques du territoire.

Espace de réflexion et de dialogue, le Conseil de développement de Dijon métropole s'appuie sur une assemblée paritaire de 150 citoyens, répartis en 3 groupes et désignés pour 2 ans :

- 50 habitants dont au moins 10 de la tranche d'âge 18-25 ans, tirés au sort sur la base de plus de 500 personnes s'étant portées volontaires ;
- 50 membres proposés conjointement par le président de Dijon métropole et le président du Conseil de développement représentant les acteurs économiques, associatifs, les organismes publics, les organisations socio-professionnelles et syndicales du territoire métropolitain ;
- 50 personnes qualifiées proposées par le président de Dijon métropole, la possibilité étant réservée au maire de chacune des communes membres de Dijon métropole de proposer une personne qualifiée.

Il est piloté par un bureau composé d'une présidente appuyée par une vice-présidente et un vice-président. Le conseil de développement a publié en juin dernier son premier rapport annuel.

Sur l'année 2022-2023, le conseil de développement a produit 1 avis sur le projet métropolitain, a lancé 3 commissions thématiques et 1 groupe projet dans le cadre d'une auto-saisine sur l'orientation et l'insertion professionnelle des jeunes.

Concernant son premier avis qui vous a été transmis, le conseil de développement s'est constitué en 7 groupes de travail, portant chacun sur l'un des axes du projet métropolitain. Sur la base de débats, d'une visite du site OnDijon, d'interventions extérieures (services, élu) pour préciser certaines actions métropolitaines, le conseil de développement a produit son premier avis en novembre 2022. 78 membres ont participé à au moins une réunion de travail dans le cadre de cette saisine. Les membres du bureau du conseil de développement ont été invités par le bureau métropolitain à présenter ce livrable le 8 décembre 2022.

Concernant les commissions, celles-ci portent sur 3 thématiques :

- la communication : pour mieux faire connaître le conseil de développement et ses travaux ;
- la prospective : pour débattre des grandes orientations et mutations sur le territoire d'ici à 2050
- le suivi et l'évaluation : pour suivre les recommandations du conseil de développement et l'assiduité de ses membres.

Ces commissions réunissant chacune une dizaine de membres se sont réunies entre 7 et 10 fois.

L'année a par ailleurs été marquée par d'autres temps forts :

- la rencontre, par la présidence du conseil de développement, de la majeure partie des maires des communes de la métropole afin de présenter l'instance et d'échanger sur les problématiques locales ;
- l'organisation d'un séminaire impliquant les directeurs généraux afin de permettre aux membres de mieux comprendre le fonctionnement et les compétences de la métropole, qui a réuni 50 participants ;
- l'organisation d'ateliers « fresques du climat » dans une perspective de formation aux enjeux climatiques et de préparation des travaux sur le plan climat qui ont réuni 37 participants;
- le lancement d'un groupe projet sur le règlement intérieur pour formuler des propositions d'évolution du fonctionnement et de la gouvernance.

Par ailleurs, soucieuse de la capacité offerte au conseil de développement à faire réseau avec d'autres instances homologues, la métropole a adhéré à la Coordination nationale des conseils de développement en décembre 2022.

L'année 2023-2024 sera marquée par la poursuite des travaux sur le Plan Climat et des travaux sur l'orientation et l'insertion professionnelle des jeunes. Le conseil de développement a par ailleurs pour projet l'organisation de réunions publiques sur le territoire métropolitain pour mieux faire connaître l'instance et débattre avec les habitants.

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- de prendre acte de la présentation du rapport annuel 2022-2023 du conseil de développement.

SCRUTIN	POUR : 0	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 14 PROCURATION(S)	

Le secrétaire,
Monsieur HOAREAU

Le Président,
Monsieur REBSAMEN